

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## finito strip antimite

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	finito strip antimite
<b>Synonymes</b>	CPID 946937
<b>Code du produit</b>	306_680619.000
<b>L'identifiant unique de formulation (UFI)</b>	1Q90-C0TF-900D-KMQ7

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	[PT 19] Répulsifs et appâts
---	-----------------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Balthasar + Co. AG / Mislin + Balthasar AG Lavendelweg 2 CH-6280 Hochdorf  Telephon +41 41 914 05 05 [8-17h]  chemikalien@balthasar.ch
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	Tox Info Suisse CH-Zürich : 145 / +41 44 251 51 51 [24h/7]
<b>Date de révision</b>	14.01.2025
<b>Version</b>	1.0

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P103: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P261: Éviter de respirer les vapeurs.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires**

Ne pas utiliser le produit à proximité des den-rées alimentaires et des aliments pour animaux ou sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

**Identificateur de produit**

Hydrocarbures, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics, No.-CAS 246538-78-3, No.-CE 920-901-0  
HC, C12-C16, isoalkan., cycl., <2% arom., No.-CAS 1174522-39-4, No.-CE 831-318-5  
Lavender, Lavandula hybrida, ext., No.-CAS 91722-69-9, No.-CE 294-470-6  
geraniol; (2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol, No.-CAS 106-24-1, No.-CE 203-377-1

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Mélange.

<b>Composants</b>	<b>% en poids</b>	<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	50% - 75%	Asp. Tox. 1 H304, EUH066	No.-CAS: 246538-78-3 No.-CE: 920-901-0
HC, C12-C16, isoalkan., cycl., <2% arom.~	25% - 30%	Asp. Tox. 1 H304, EUH066	No.-CAS: 1174522-39-4 No.-CE: 831-318-5
Lavender, Lavandula hybrida, ext.	15% - 25%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 91722-69-9 No.-CE: 294-470-6
geraniol; (2E)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol	2,5% - 5%	Skin Sens. 1 H317	No.-CAS: 106-24-1 No.-CE: 203-377-1 No.-Index: 603-241-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Méthodes particulières d'intervention** Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Pas de précautions spéciales.

**Pour les secouristes** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Se référer à la rubrique 7 pour des informations sur une manipulation sûre. Se référer à la rubrique 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Se référer à la rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles** Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Stocker le produit séparément. Tenir le récipient bien fermé dans

<b>incompatibilités</b>	un endroit sec et bien aéré.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Pratiques générales d'hygiène industrielle.
--	---

#### **Protection individuelle**

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Gants en latex. Gants de protection conformes à EN 374. Temps de percée: > 1 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Violet.
<b>Odeur</b>	Lavande
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	N.A.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non applicable.

<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

## 9.2. Autres informations

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des agents oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## ***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut irriter les yeux et la peau.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Donnée non disponible.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	pollue l'eau (WGK-D : 2 - par l'intéressé lui-même).

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Code d'élimination de déchet 07 04 13 .
---	---

**Emballages contaminés**

L' emballage entièrement vide doivent être éliminés avec les déchets urbains.  
L' emballage partiellement vides doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	<p>Ce produit est classé conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).  Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.  VOC (CH) = 67.5%</p>
<b>Produit biocide</b>	<p>CHZN7556  Le produit contient: 200 g/kg Geraniol.  200 g/kg Lavender, Lavandula hybrida, ext..</p>
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## ***RUBRIQUE 16: Autres informations***

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	<p>EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	<p>Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.</p>